



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

**Acquisition de parcelles de terrains pour constitution de réserves
foncières**

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020217

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition de parcelles de terrains pour constitution de réserves
foncières**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la réalisation de sa politique d'aménagement foncier et d'organisation de l'espace urbain à long terme, la Ville de Niort procède par opportunité à des acquisitions de terrains pour constituer des réserves foncières. Après études et ouverture à l'urbanisation, ces réserves permettent de donner corps aux objectifs fixés, à savoir, urbanisation progressive, mixité sociale, équilibre entre les quartiers, intégration des paramètres de dimension communautaire.

En ce sens, Messieurs ECALLE Christophe et Philippe, sont d'accord pour céder à la Ville deux parcelles de terrain cadastrées section HL n° 39 de 1 ha 04 ca 93 ca et HH n° 62 de 1 ha 70 a 24 ca au prix global de 125.200 € (conforme à l'avis du Domaine) incluant l'indemnité de perte de revenus d'un montant de 5.899 €, due à l'exploitant le GAEC des Frênes, pour la parcelle HH n° 62, l'autre parcelle étant libre de toute occupation.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'une promesse de vente ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de NIORT et imputés au chapitre 908-2138 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)